



NOTICE EXPLICATIVE pour l'inscription

Adoptée au Comité Directeur du 05/06/2025

1 POUR ADHÉRER

Pour adhérer, il faut être âgé d'au moins 50 ans et ne pas exercer d'activité professionnelle (dérogation possible).

2 ADHÉSION

L'inscription aura lieu lors des matinées de permanence à la Potinière dans le parc Duroch 31770 Colomiers,

Les vendredi 4 et le lundi 7 juillet 2025, les lundi 1 et mardi 2 septembre 2025 : de 9 h à 12 h

Si impossibilité, s'inscrire auprès du secrétariat du Club de Loisirs Léo Lagrange (C.L.L.L.C.) - 6 place du Val d'Aran - 31770 COLOMIERS

[L'inscription à certaines activités s'effectuera dans la limite des places disponibles.](#)

[Des séances pourront être supprimées ou ajoutées en fonction des inscriptions et des possibilités.](#)

Les dossiers d'adhésion papier pourront être retirés au Club de Loisirs Léo Lagrange, 6 Place du Val d'Aran - Colomiers. Ils sont disponibles dans l'Infos-CRA à paraître en juin.

2.1 ADHÉSION AU CRA

L'adhésion au CRA est obligatoire pour participer aux activités. Elle peut se faire pour une personne seule ou en couple à la même adresse en remplissant un bulletin d'adhésion au CRA. Le règlement s'effectue par chèque bancaire et coupon sport lors des permanences ou par dépôt du dossier complet dans la boîte aux lettres de Leo Lagrange, place du Val d'Aran. Dans ce dernier cas, votre dossier sera traité après les dates de permanence mentionnées ci-dessus. Sachez que vous pouvez confier votre dossier à une personne de votre choix qui se substituera à vous lors des journées de permanence.

Cette adhésion vous permet d'avoir à disposition le journal Infos-CRA, à aller chercher via un lien disponible sur le site Internet, décrivant mensuellement toutes les activités ainsi que des informations régulières sur la vie de l'association.

Vous avez la possibilité de régler en une ou plusieurs fois.

2.2 ADHÉSION C.L.L.L.C.

L'adhésion au CLLLC est obligatoire. Si vous avez pris cette adhésion dans une autre section, vous devez préciser laquelle. Cette adhésion vous permet de recevoir votre licence CLLLC intégrant votre assurance, de participer à certaines activités du CLLLC, de bénéficier de réductions chez certains commerçants.

Le règlement de la cotisation annuelle au CLLLC s'effectue par chèque sauf si vous l'avez déjà réglée dans une autre section. Il faudra le préciser sur le bulletin d'adhésion du CLLLC.

2.3 GROUPE ENTRAIDE

En cas de difficultés financières, avant de vous inscrire, contactez le groupe Entraide par téléphone (05 61 26 38 83) ou messagerie (cra.31.entraide@gmail.com). Il pourra éventuellement vous orienter vers des dispositifs extérieurs d'aides adaptés.

2.4 IDENTIFICATION ET COORDONNÉES

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur en mai 2018. Dans ce cadre, nous avons la volonté de ne diffuser certaines de vos données personnelles que lorsque cela est indispensable, c'est-à-dire dans le cadre de vos activités. Vous êtes invité(e), sur le bulletin d'inscription, à l'accepter (voir bulletin d'adhésion en bas de la page 1). De même, certaines données comme téléphone, adresse de messagerie et de la personne à prévenir en cas d'urgence nous sont indispensables. Vous pouvez à tout moment demander à recevoir l'ensemble des données vous concernant en notre possession à l'adresse : colomiersretraiteactive@gmail.com.

Le prénom situé sur les bulletins d'adhésion (CRA et CLLLC) doit être identique.

Sur tous les documents édités par le CRA, seul le prénom présent sur la fiche d'inscription sera utilisé.

2.5 ACTIVITÉS ET ACCESSOIRES

Pour certaines activités, des accessoires doivent être achetés par le pratiquant. Afin d'effectuer les activités dans de bonnes conditions, l'équipement indispensable est décrit dans le livret d'accueil.

2.6 JOURNAL INFOS-CRA

L'Infos-CRA doit être récupéré sur le site Internet du CRA, à partir du dernier jeudi de chaque mois : www.colomiers-retraite-active.fr : voir §1-3 du livret d'accueil pour les modalités d'inscription.

Rappel : votre adresse de messagerie électronique doit être identique sur les bulletins d'inscription et sur le site Internet du CRA. Merci de la rédiger de façon lisible et si possible en lettre majuscules.

2.7 CERTIFICAT MÉDICAL OU ATTESTATION DE SANTÉ

Le questionnaire de santé « QS – SPORT » (formulaire CERFA 156999*01), joint au dossier d'inscription, doit être rempli. Si une seule réponse à ce questionnaire est **oui**, le certificat médical est obligatoire, si toutes les réponses sont **non**, seule l'attestation doit être fournie par l'adhérent(e).

Aucune adhésion ne sera enregistrée sans certificat médical valide ou attestation de santé.

2.8 PHOTOS

Une photo couleur **récente est obligatoire** pour le trombinoscope de la nouvelle saison (merci de ne pas l'agrafer et d'indiquer vos nom et prénom au dos). Il est indispensable que les anciens adhérents mettent à jour leur photo. Ce n'est pas une revue de mode mais un outil indispensable pour les responsables d'activités.

3 CONSTITUTION DU DOSSIER

Aucun dossier ne sera traité s'il est incomplet.

Le dossier est constitué 6 documents :

- du bulletin d'adhésion au CRA. Ce bulletin d'adhésion, joint à l'Infos-CRA, peut également être rempli sur ordinateur. Les calculs se font automatiquement. Il vous suffit ensuite d'imprimer les deux pages du bulletin ;
- du bulletin d'adhésion au Club de Loisirs Léo Lagrange ;
- de l'attestation de santé (voir §2.7 ci-dessus) ou si nécessaire du Certificat médical, daté de moins d'un mois à l'inscription, autorisant la pratique d'une activité sportive.
- d'une photo couleur récente avec votre nom et prénom au dos de la photo ;
- du règlement de la cotisation CRA majorée du coût des activités payantes que vous aurez choisies de pratiquer à l'année. Chèque à l'ordre de "CLLLC Retraite Active" ;
- du règlement de la cotisation C.L.L.L.C. à l'ordre de "CLLLC" sauf si elle a été payée dans une autre section.

Nous invitons les adhérent-e-s rencontrant des difficultés à se rapprocher du secrétariat du C.L.L.L.C. (05.61.78.60.52).